

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**  
**SEJOUR SCOLAIRE DANS LES PYRENEES**

Ce marché est passé selon la procédure adaptée dans les conditions prévues à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Règlement de la consultation, cahier des clauses particulières et techniques, acte d'engagement**

**Sommaire :**

<b>Article 1 : Acheteur</b>	p 2
<b>Article 2 : Objet de la consultation</b>	
2.1 Objet	p 2
2.2 Modification de l'objet	p 2
<b>Article 3 : Conditions de la consultation</b>	
3.1 Procédure de passation	p 2
3.2 Durée du marché	p 2
3.3 Délai d'exécution du marché	p 2
3.4 Notification	p 2
<b>Article 4 : Information des candidats</b>	
4.1 Contenu des documents de la consultation	p 3
4.2 Coordonnées de la personne pouvant renseigner les candidats	p 3
4.3 Modification de détail des documents de la consultation	p 3
4.4 Demande d'informations au pouvoir adjudicateur	p 3
<b>Article 5 : Candidature</b>	
5.1 : Présentation de la candidature	p 3
5.2 Justificatifs et moyens de preuves à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat	p 3
<b>Article 6 : Offre</b>	
6.1 : Critère d'attribution des offres	p 4
6.2 : Durée de validité des offres	
6.3 : Validité de l'offre	p 4
<b>Article 7 : Modalités et transmission des plis</b>	
7.1 Date et heure limites de réception des plis	p 5
7.2 Conditions de transmissions des plis	p 5
<b>Article 8 : Signature du marché</b>	p 5
<b>Article 9 : Clauses techniques</b>	p 5
<b>Article 10 : Facturation</b>	p 5
<b>Article 11 : Réservation du séjour</b>	p 5
<b>Article 12 : Calendrier des paiements</b>	p 5
<b>Article 13 : Annulation du marché</b>	p 5
<b>Article 14 : Nouvelle attribution du marché</b>	p 5
<b>Signature</b>	p 6

## **Article 1 : Acheteur**

Collège Georges Rayet, 42 Chemin de Cornier, 33270 Floirac.

## **Article 2 : Objet de la consultation**

### 2.1 Objet

Le présent marché a pour objet l'achat d'un séjour au ski dans les Pyrénées dont les prestations sont les suivantes :

120 élèves de 5ème + 8 accompagnateurs. Nombre estimatif et modifiable.

Dates : 14 janvier 2019 au 18 janvier 2019.

Ski l'après-midi du lundi 14 janvier.

Mardi, mercredi et jeudi : ski le matin et l'après midi.

Vendredi 18 : ski le matin.

Équipement : skis, chaussures et casques.

10 moniteurs de ski pour 16 heures de cours (2h le lundi matin, 2h le mardi et 2 h l'après-midi les mardi, mercredi et jeudi, 2h le vendredi matin.)

Hébergement 4 nuits dans une station des Pyrénées, hébergement au pied des pistes.

Restauration du lundi soir au vendredi midi en pension complète.

### 2.2 Modification de l'objet

L'objet pourra être modifié par le pouvoir adjudicateur dans le cas où l'offre de prix serait supérieure à l'enveloppe globale dont il dispose. Le nombre d'élève et d'accompagnateurs est modifiable selon les inscriptions à venir après attribution du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

## **Article 3 : Conditions de la consultation**

### 3.1 Procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### 3.2 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée comprise entre la date de réception de la lettre de notification et la date de retour des élèves et accompagnateurs à Bordeaux.

### 3.3 Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution est de 5 jours. Il se situe entre le 14 janvier 2018 et le 18 janvier 2018.

### 3.4 Notification

La lettre de notification sera envoyée au candidat retenu dans un délai inférieur ou égal à 15 jours après la date limite de dépôt des offres.

## **Article 4 : Information des candidats**

### 4.1 Contenu des documents de la consultation

Les mis à disposition sont les suivants :

Le présent document fait office de document de la consultation.

### 4.2 Coordonnées de la personne pouvant renseigner les candidats :

Gestionnaire Collège Georges RAYET – 42 Chemin de Cornier – 33270 FLOIRAC

Tel : 05.56.40.10.15.

Mail : [gest.0331419n@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0331419n@ac-bordeaux.fr)

### 4.3 Modification de détail des documents de la consultation

Des modifications de détail peuvent être apportées au document de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

### 4.4 Demande d'informations au pouvoir adjudicateur

Jusqu'au 3ème jour avant la date de dépôt des offres, les candidats peuvent demander toutes les précisions à l'établissement de leur offre. Les demandes sont adressées par téléphone au 05 56 40 10 15 ou par mail à [gest.0331419n@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0331419n@ac-bordeaux.fr). Les périodes de vacances scolaires ne sont pas ouvertes aux questions.

## **Article 5 : Candidature**

### 5.1 : Présentation de la candidature

- Lettre de candidature ou formulaire DC1 (téléchargeable à partir du lien

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>) ou équivalent, dûment rempli, et daté.

Dans le cas d'un groupement d'entreprises, le formulaire DC1 sera complété pour chaque membre du groupement;

En cas d'attribution de l'accord cadre à un groupement d'opérateurs économiques, un document d'habilitation devra être signé par chaque les autres membres du groupement lors de la phase d'attribution;

- Déclaration du candidat ou formulaire DC2 (téléchargeable à partir du lien

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>), ou équivalent, dûment rempli et daté;

### 5.2 Justificatifs et moyens de preuves à transmettre concernant l'aptitude et les capacités du candidat

Les candidats transmettent les justificatifs et moyens de preuves suivants concernant leurs aptitude et capacités :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

## **Article 6 : Offre**

L'offre du soumissionnaire comporte les pièces suivantes :

- *le prix global.*
- *un descriptif résumant l'offre avec chacune des prestations :*
  - \* *le lieu d'hébergement (Pyrénées) et la distance le séparant des pistes,*
  - \* *site unique d'accueil pour l'hébergement des 128 personnes ou descriptif des différents sites ainsi que les groupes concernés,*
  - \* *qualité de l'hébergement et de la restauration*
- *RIB avec IBAN / BIC*
- *Le présent document, daté et signé.*

### 6.1 : Critères d'attribution des offres

Les critères d'attribution :

#### **Prix : 60 %**

Le prix global de l'offre

#### **Qualité : 40 %**

La qualité s'entend par la proximité du lieu d'hébergement par rapport aux pistes, par le regroupement sur un même site des 128 participants, par la qualité de l'hébergement et de la restauration, ...)

Au terme de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

En cas d'égalité d'offres économiquement les plus avantageuses, le pouvoir adjudicateur a libre choix d'attribution parmi ces offres.

### 6.2 : Durée de validité des offres :

Les offres sont valables 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 6.3 : Validité des offres

Les offres concernant un hébergement situé hors Pyrénées seront rejetées car non-conformes à l'offre.

## **Article 7 : Modalités et transmission des plis**

### 7.1 Date et heure limites de réception des plis

Date limite de dépôt des offres : **le 21 juin 2018**

### 7.2 Conditions de transmissions des plis

Les candidats peuvent opter pour l'une des deux modalités de remise suivantes :

- Sur la plateforme de l'AJI
- A l'adresse internet suivante : [gest.0331419n@ac-bordeaux.fr](mailto:gest.0331419n@ac-bordeaux.fr)

## **Article 8 : Signature du marché**

Le marché est signé par le soumissionnaire retenu au moyen du présent document.

## **Article 9 : Clauses techniques :**

- Garantir la fourniture des prestations

## **Article 10 : Facturation**

Le règlement se fera par mandat administratif sur le compte bancaire du candidat retenu sur présentation d'une facture détaillée conformément à l'attribution du marché.

## **Article 11 : Réservation du séjour**

La réservation du séjour est effectuée et garantie dès notification de l'attribution du marché.

## **Article 12 : Calendrier des paiements**

Le paiement de l'acompte(1<sup>er</sup> tiers du paiement) est effectué au 30 septembre.

Le paiement du 2<sup>ème</sup> tiers est effectué le 15 octobre

Le paiement du solde de compte (3<sup>ème</sup> tiers) est effectué le 15 novembre.

## **Article 13 : Annulation du marché**

L'attribution du marché est annulée si la société pour laquelle le marché a été attribué n'est pas en capacité de respecter les termes du dit marché (dates, prestations, prix, ...).

## **Article 14 : Nouvelle attribution du marché**

Le marché est re-attribué à l'offre de rang de classement n-1 (confer rapport d'analyse des offres) qui suit l'offre économiquement la plus avantageuse (rang n) ayant fait l'objet d'une annulation selon les termes de l'article 13.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas re-attribuer l'offre..

Fait à,  
Le

CACHET ET NOM DE L'ENTREPRISE

Le responsable légal de l'entreprise :  
Nom Prénom et Signature

Mention expresse : "lu et approuvé"

COLLEGE GEORGES RAYET  
Le PRINCIPAL  
François DELATTRE